ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/ZMB/60

14 septembre 2016

(16-4849)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	**Membre notifiant:** ZAMBIE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):**
2.	**Organisme responsable:** *Zambia Bureau of Standards* (Bureau zambien des normes) **Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:** *Zambia Bureau of Standards* (Bureau zambien des normes) Lechwe House Freedom way Lusaka Téléphone: +260-211-231385 Courrier électronique: info@zabs.org.zm
3.	**Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:**
4.	**Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):** Installations de gaz de pétrole liquéfié
5.	**Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:** *The handling, storage and distribution of liquefied petroleum gas in domestic and industrial installations - Code of practice. Part 2: Liquefied petroleum gas installations involving storage vessels of individual water capacity exceeding 500 litres* (Manipulation, stockage et distribution du gaz de pétrole liquéfié dans les installations domestiques et industrielles - Code de pratique. Partie 2: Installations de gaz de pétrole liquéfié comportant des cuves de stockage d'une contenance individuelle en eau dépassant 500 L), 33 pages, en anglais
6.	**Teneur:** Le document notifié énonce des recommandations concernant la structure, la conception et l'installation des équipements pour butane, propane et gaz de pétrole liquéfié ainsi que des cuves de stockage d'une contenance individuelle en eau dépassant 500 L.
7.	**Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:** Protection de la santé ou de la sécurité des personnes; prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs
8.	**Documents pertinents:** • Avis (*Notice*) n° 656 de 2014 publié au Journal officiel de la Zambie (*Zambia Government Gazette*) • ZS 429 Part 2

9.	**Date projetée pour l'adoption:** À la déclaration comme texte obligatoire par le Ministre du commerce et de l'industrie **Date projetée pour l'entrée en vigueur:** À la déclaration comme texte obligatoire par le Ministre du commerce et de l'industrie
10.	**Date limite pour la présentation des observations:** 60 jours à compter de la notification
11.	**Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:** info@zabs.org.zm